



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 96106

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'allocation de vétérance attribuée aux sapeurs-pompiers ayant cessé leur activité avant fin 2003. Cette allocation est amputée de quinze années de service effectif à cause d'une circulaire du 3 août 1999. La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France s'élève contre cette injustice et demande la modification de la circulaire en question. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les raisons de cette discrimination et s'il entend y mettre prochainement fin.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96106

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13465

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)